

Réunion de Bureau 30 juin et 1^{er} juillet 2007 – Montélimar (26)

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent Galmiche, Philippe Kernéis, Bernard Lips, Annick Menier, Delphine Molas, Claude Roche (DTN), Bernard Tourte, Gilles Turgné.

Ordre du jour

- 1 - Réunion au Ministère
- 2 - Calendrier 2008
- 3 - Partenariat
- 4 - Sièges
- 5 - Appel de cotisations
- 6 - Anciens numéros de Spelunca
- 7 - Agrément « Jeunesse et éducation populaire »
- 8 - Rapport "Impact de la spéléologie sur le milieu naturel"
- 9 - Gestion des salariés
- 10 - Commission canyon
- 11 - BAAC
- 12 - Commission canyon interfédérale
- 13 - Spelunca librairie (Evaluation des stocks, véhicule, site internet)
- 14 - Fontanilles
- 15 - Norme sur le contrôle des EPI
- 16 - SyGIF (budget)
- 17 - Incident du Rec des Agreous
- 18 - Convention entre la FFS et Patrick Pallu

1 - Réunion au Ministère

La traditionnelle réunion au ministère pour la discussion de la convention d'objectif a eu lieu la veille de cette réunion de bureau. La fédération était représentée par Bernard Lips, Delphine Molas et Claude Roche, le ministère par Christelle Col et Christian Martin, sous-directeur des sports.

Les discussions ont duré deux heures et ont essentiellement porté sur :

Les subventions liées à la plongée souterraine :

Suite au vote de l'assemblée générale demandant la suppression de l'obligation de présentation d'un certificat médical chaque année et comme la commission n'a pas réalisé la totalité des actions prévues dans la convention d'objectifs, le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports a supprimé l'ensemble des subventions liées à la plongée souterraine en précisant qu'il ne souhaitait pas engager de partenariat avec la fédération sur cette activité dans ces conditions.

Après une discussion longue et animée, le MSJS accorde finalement la subvention demandée pour la formation des cadres mais maintient une diminution de 1.900 euros pour les stages de formation personnelle.

Communication

Le MSJS considère qu'il n'est pas de son ressort de financer ce type d'activité. La subvention a été diminuée de 3.000 euros.

Publications, documentation

De même, le Ministère considère qu'il n'entre pas dans ses objectifs de financer les publications. A l'heure actuelle, le MSJS n'aide les publications que de deux fédérations. Malgré le rappel de l'importance des publications dans notre activité et notre spécificité par rapport aux autres fédérations

sportives, la subvention est diminuée et le Ministère nous annonce qu'elle diminuera fortement l'année prochaine.

Nous demandons à retirer les subventions liées à l'Agenda 21 car le projet n'est pas assez avancé : -3 000 euros. Cette somme est remise sur les publications... dont la subvention ne diminue donc que de 2 000 euros.

En conclusion, hors SyGIF, la subvention du Ministère est en hausse de 8 000 euros. A cela s'ajoutent les 12 000 euros supplémentaires pour le salaire de Pierre-Bernard Laussac.

La subvention liée au SyGIF reste disponible jusqu'à la fin de l'année si le projet est défini d'ici là.

2 - Calendrier 2008

Proposition de dates de réunion

- | | |
|---|--|
| - Bureau T1 | 26 et 27 janvier |
| - Comité directeur T1 | 15 et 16 mars |
| - Assemblée générale | 17 et 18 mai |
| - Bureau T2 | remplacée par des réunions téléphoniques |
| - Journées nationales de la spéléologie | 4 et 5 octobre |
| - Comité directeur T3 | 18 et 19 octobre |

Les autres dates seront fixées par le nouveau Comité directeur élu en mai.

Le lieu de l'Assemblée générale reste à définir. A ce jour, deux chiffrages ont été faits sur Lyon, deux autres pistes existent : à Troyes ou dans les Hauts de Seine. La situation géographique de Troyes n'apparaît pas favorable pour réunir le plus grand nombre de grands électeurs. Laurent Galmiche en informera José Prévot.

En revanche, l'accessibilité de Paris est intéressante. Un devis sera demandé au FIAP en région parisienne où a déjà eu lieu une AG de la FFS. Le CDS 92 sera informé de l'intérêt porté à sa proposition. Le Bureau prendra une décision lors de sa prochaine réunion en septembre.

3 - Partenariat

Le Bureau rappelle que la convention signée avec Béal est associée à certaines actions, dont Vercors 2008 ne fait pas partie. Il appartient au comité d'organisation de Vercors 2008 de négocier ses besoins et les contreparties liées à cette manifestation.

Plusieurs publications prévues peuvent servir d'affichage pour des partenaires, pour un budget global d'environ 18.000 euros : Pass spéléo canyon, triptyque, label FFS, calendrier des stages.

Claude Roche a repris contact avec le Vieux Campeur qui nous a donné des sacs pour la distribution des documents des JNS. Il rappellera son interlocutrice pour organiser un rendez-vous.

Annick Menier informe que le questionnaire finalisé avec Pierre-Olaf Schutt pour l'état des lieux sera envoyé aux CSR et CDS le 10 juillet.

Gilles Turgné constituera un dossier reprenant les éléments nécessaires aux négociations avec de futurs partenaires.

4 - Siège

Bernard Tourte a pris contact avec une entreprise pour la gestion des alarmes. Le dossier est bloqué par la difficulté de définir les procédures précises en cas de déclenchement de l'alarme. Il nous faut trouver des personnes ressources pour vérifier sur place la cause du déclenchement. Pour répondre au cas particulier d'un oubli de désactivation de l'alarme, le bureau propose qu'un numéro de téléphone soit détourné du répondeur et de la musique d'attente. La société de secrétariat téléphonique appellera sur ce numéro particulier en cas de déclenchement de l'alarme. Des téléphones dédiés seront répartis dans les locaux. A la suite de quoi, le contrat avec l'entreprise pressentie sera signé.

Quelques travaux de plomberie et d'électricité sont également à faire au sous-sol.

5 - Appel de cotisations

Le dossier d'appel de cotisations devra être mis à jour en juillet pour permettre un tirage serein en septembre. Chaque membre du bureau est invité à relire les textes et à proposer les corrections. Le délai imparti étant court, il paraît difficile de refondre tous les documents et les corrections se limiteront à un simple toilettage.

Bernard Tourte propose de transformer l'argumentaire « Pourquoi se fédérer ? » en poster à afficher dans les locaux des clubs. Gilles Turgné fera une proposition.

Le texte de présentation de l'abonnement à Spelunca est à réécrire : Annick Menier s'en occupe avec les membres du comité de lecture. Gille Turgné s'occupera de la mise en forme.

6 - Anciens numéros de Spelunca

Le Bureau rappelle que les anciens numéros de Spelunca sont disponibles pour être diffusés sur les stages fédéraux, comme c'est déjà le cas pour les JNS, le congrès... 400 exemplaires supplémentaires par rapport aux abonnements sont imprimés pour chaque numéro. Pour éviter un gonflement déraisonnable de nos archives, il nous faut donc distribuer 1 600 exemplaires des numéros anciens chaque année.

Il faut créer un bulletin d'abonnement qui sera donné aux organisateurs qui récupéreront à Lyon les exemplaires de la revue. Laurent Galmiche et Gilles Turgné s'occupent de ce point.

7 - Agrément « Jeunesse et éducation populaire »

Cet agrément n'a pas été renouvelé faute de constitution d'un nouveau dossier.

Il avait été demandé par Bernard Jodelet, prédécesseur de Claude Roche, pour bénéficier des subventions Fonds national de développement de la vie associative. L'agrément de Jeunesse et d'éducation populaire permet d'utiliser des bons vacances de la CAF sur les stages et donne accès à un tarif préférentiel à la SACEM (tarif dont bénéficient les CDS et le CSR qui organisent des manifestations).

Claude Roche va se renseigner sur la possibilité et les modalités éventuelles pour le redemander.

8 - Rapport "Impact de la spéléologie sur le milieu naturel"

Le rapport a été reçu le 13 juin dernier avec un retard de plusieurs années. Le délai prévu par la convention n'a pas été respecté par le laboratoire. Les causes de ce retard ne sont pas toutes imputables au laboratoire. Bernard Lips insiste sur la nécessité d'aboutir à des fonctionnements rigoureux dans l'ensemble de nos projets. Une convention signée se doit d'être respectée. Tout laxisme sur un projet rend plus difficile l'exigence sur d'autres dossiers.

Vote Le Bureau décide d'entamer une négociation pour solder cette convention en incluant une pénalité de retard.

Pour : 4 Contre : 2 Abstention : 1

Bernard Lips prendra contact avec la commission scientifique et avec le laboratoire pour expliquer cette nécessité de rigueur et pour négocier une pénalité de retard qui pourra avoir, dans le cas présent, une valeur essentiellement symbolique.

9 - Gestion des salariés

Stagiaire en alternance

Le contrat de deux ans en alternance d'Elodie Rousseau se termine à la fin du mois. L'expérience montre la nécessité d'un encadrement rigoureux pour que ce type de recrutement soit pertinent. Cela conforte la décision de ne pas reconduire l'expérience en 2008.

Procédure aux prud'hommes de Georges Mercier

Le mémoire de la partie adverse a été reçu le 15 juin et l'audience est fixée au 13 juillet. Bernard Lips se rendra à l'audience avec notre avocat.

CCNS

Les salariés demandent des modifications à l'avenant proposé pour le changement de convention collective, réclamant que le 13^{ème} mois et la prime de vacances ne soient pas intégrés au salaire mensuel.

Le bureau décide de leur donner satisfaction. Delphine Molas et Edwige Teira rédigeront un nouvel avenant maintenant le 13^e mois et la prime de vacances aux salariés qui en bénéficiaient.

10 - Commission canyon

La procédure de gestion des stages doit être redéfinie pour s'adapter au non renouvellement du poste d'Elodie Rousseau.

Par ailleurs, plusieurs dysfonctionnements ont mis en évidence des problèmes liés à la comptabilité des stages, mais également au contrôle des documents d'inscription, à la gestion des inscriptions et des comptes rendus normalisés...

Delphine Molas a mis en forme le déroulé de l'organisation des stages nationaux de l'EFS, validé par Emmanuel Cazot, à partir des différents documents diffusés par l'EFS aux organisateurs de stage. L'EFC possède un « dossier administratif du responsable de stage ». Le SSF gère ses stages sans appui salarié, mais il n'existe pas de formalisation écrite.

Le tableau sera finalisé cette semaine et envoyé comme base de réflexion au Comité directeur et commissions.

Une lecture rapide des dépenses de la commission montre qu'elles ne sont pas maîtrisées, faisant douter du respect du budget prévisionnel. Une réunion sera organisée à la rentrée. D'ici là, une première liste non exhaustive de choses à faire et ne pas faire sera rédigée par Bernard Lips et Laurent Galmiche en collaboration avec Eric Lefèbre.

11 - BAAC

Pour la première édition du BAAC, 25% des clubs représentant 35% des fédérés ont répondu. Pour octobre, Bernard Lips et Pierre-Bernard Laussac feront une mise à jour du document à partir des remarques reçues. L'objectif est d'avoir 50 % de réponses de la part des clubs.

12 - Commission canyon interfédérale

Le rapport d'orientation de la CCI sera discuté par courriel au sein du Bureau début juillet.

13 - Spelunca librairie (Evaluation des stocks, véhicule, site internet)

Site internet

Delphine Molas et Laurent Mangel y travailleront lundi 2 juillet.

Evaluation des stocks

Laurent Galmiche finalisera la procédure d'évaluation des stocks pour fin août.

Utilisation du véhicule de Spelunca librairie

L'EFS demande à utiliser ce véhicule pour un stage en Serbie du 2 au 12 août prochains. Il y a déjà eu des demandes et il est nécessaire de définir une position claire. Cette camionnette a 13 ans et bientôt 150.000 kilomètres. Elle est peu utilisée. Bernard Tourte mènera une étude : comparaison entre possession en propre, leasing, location. L'utilisation d'un véhicule « fédéral » doit aussi être repensée.

Vote : le Bureau accède à la demande de l'EFS
--

Pour : 3	Contre : 4	Abstention :
----------	------------	--------------

14 - Fontanilles

Bernard Tourte est en contact avec l'avocat qui doit répondre au mémoire du SDIS courant juillet. Il centralise les remarques et les communiquera dans la semaine.

Il enverra copie du mémoire en réponse du SDIS à l'assistante de direction pour archivage au siège.

15 - Norme sur le contrôle des EPI

Ce dossier a sensiblement évolué depuis 2004, date de parution du décret permettant la mise à disposition d'équipements d'occasion pour les activités de loisir. La norme élaborée au sein de l'AFNOR a pour objet de préciser les dispositions du code du travail. Deux réunions ont eu lieu récemment en mars et en mai.

Les descendeurs et les bloqueurs ont été retirés du projet de norme car ce ne sont pas des EPI contre les chutes de hauteur, les casques y demeurant toutefois. Les exigences de marquage ont été réduites à une simple traçabilité dont les modalités sont laissées à l'appréciation du propriétaire du matériel. Le certificat de conformité de l'équipement ne devrait plus être donné à chaque utilisateur pour les prêts de courte durée mais tenu à sa disposition. Les équipements en fixe ne sont pas concernés par la norme.

Il a également été évoqué un nouveau texte de loi pour remplacer le décret et sortir complètement les activités de loisirs du Code du travail. Mais cette réflexion n'a pas avancé pour le moment.

Le bureau décide de consulter des juristes pour analyser la cohérence et la justification des différents textes : directive européenne produits, code du travail, décret de 2004, et leur application dans les différents sports. Delphine Molas contacte Edwige Teira et Pierre-Olaf Schutt.

Par ailleurs, l'enquête probatoire va démarrer le 13 août. Elle sera alors consultable sur le site de l'AFNOR. L'adresse sera communiquée aux fédérés avec une démarche à suivre (texte à préparer au plus tôt).

16 - SyGIF (budget)

Bernard Tourte informe le Bureau qu'il constitue un dossier qu'il se réserve le droit de transmettre aux grands électeurs pour dénoncer la gestion de ce dossier par le Bureau qu'il juge cavalière. Sur ce dossier, il définit son rôle d'opposant au sein du Bureau comme « garant de la démocratie » suite à l'opposition exprimée lors de l'Assemblée générale nationale.

Bernard Lips, sur un plan plus général, regrette qu'il n'ait jamais assumé son rôle et son travail de président adjoint et n'intervienne que de manière négative quel que soit le sujet. Il arrête rapidement cette discussion non constructive.

La démarche de recherche de partenaires suit son cours sous la conduite de Delphine Molas et Claude Roche.

17 - Incident du Rec des Agreous

Le Bureau attend l'avis de l'EFS. Philippe Kernéis contacte Emmanuel Cazot.

18 - Convention entre la FFS et Patrick Pallu

Bernard Lips fera la synthèse des remarques et soumettra la convention pour validation au Comité directeur. La réunion de Bureau de septembre aura lieu à Courniou.